

COMMUNIQUÉ

OMS : Traité Pandémies et révision du RSI

Paris, le 23 avril 2024

Bon Sens Belgique - Réinfo Liberté Syndicat Liberté Santé - Collectif des 300

Le 27 mai 2024, l'OMS voudrait soumettre au vote des États membres **une révision du Règlement Sanitaire International (RSI)** ainsi qu'un nouveau texte appelé «**Traité pandémies**» se présentant sous la forme d'un accord-cadre pour la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies.

Ces négociations s'exercent dans la plus grande discrétion, sans débat médiatique, démocratique ni même parlementaire.

RASSEMBLEMENT LE 24 AVRIL 2024 DE 16H À 19H

Au 3 rue de la Régence 1000 BRUXELLES (face au musée des Beaux-Arts)
A l'occasion de la réunion informelle des Ministres de la Santé européens.

Il ressort des versions successives de ces deux projets que le Directeur Général de l'OMS serait en mesure de déclarer **seul** le début et la fin d'urgences sanitaires de portée internationale, qu'il s'agisse de **maladies humaines, animales ou d'éléments affectant l'environnement** comme une canicule, des incendies ou un taux de CO2 jugé trop élevé entre autres exemples, **sans contrôle extérieur ni nécessité d'en apporter la preuve, sans besoin qu'elles soient graves**, et même sur simple présomption (**risque potentiel**).

Qui dirige l'OMS ? Autrefois financée par les cotisations des états-membres, **l'OMS est aujourd'hui financée à plus de 80% par des contributeurs privés « à objectif ciblé » comme Bill Gates qui décident comment doit être utilisé l'argent qu'ils investissent.**

Alors que toutes les conséquences n'ont pas été tirées de la gestion de la crise du covid-19, ces contributeurs majoritairement privés tentent donc, via l'institution de l'OMS, de s'octroyer le droit de déclarer une urgence sanitaire et d'imposer des **mesures contraignantes et liberticides** aux individus telles que pass, vaccination, port du masque, confinement, privation de revenus... Ceci de façon temporaire ou **permanente** et en voulant troquer nos droits naturels et nos libertés fondamentales par des concepts flous de cohérence, d'équité (tout le monde à la même enseigne) et d'inclusivité (pas d'exception ni de particularisme). Et toujours sans définir précisément ce qu'est une pandémie.

Grâce à la vigilance des citoyens du monde entier, soucieux de préserver nos droits fondamentaux et la souveraineté des peuples et des États, les rédacteurs semblent avoir fait marche arrière sur certains points dans le projet RSI du 17/04/2024. Mais **restons vigilants** : outre le fait qu'un accord-cadre est un blanc-seing, l'OMS souhaite mettre au vote de nouvelles clauses sans respecter le délai de 4 mois prévu à l'article 55.2 du RSI et sans respecter le moindre délai de prévenance pour le « Traité pandémies ».

C'est pourquoi les votes concernant cet Accord et le RSI révisé ne peuvent avoir lieu en l'état fin mai 2024. Ils doivent être reportée à une date ultérieure, quand les textes seront finalisés et présentés aux états dans des délais de 4 et 6 mois minimum avant les votes.

En démocratie, aucune institution supranationale, qui plus est sous les ordres de quelques lobbyistes, ne doit être en capacité de dicter des règles qui impactent les populations.

Ma santé, mon choix.